

## DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025

### Délibération n° 46 - 2025 relative à la révision du protocole de gestion des personnels contractuels de l'université de Reims Champagne-Ardenne

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.954-1 à L.954-3 ;*

*Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L713-1 ;*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;*

*Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2022-662 du 25 avril 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;*

*Vu l'avis du comité social d'administration en date du 24 juin 2025,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la révision du protocole de gestion des personnels contractuels de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

#### Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	18
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

#### Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

#### Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

  
le 04/07/2025



La vice-présidente du conseil d'administration

**Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : protocole de gestion des personnels contractuels de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : 07. 07 . 2025

Document mis en ligne le : 07. 07. 2025